

MAIRIE DE KOENIGSMACKER

République Française
Département de la Moselle



ARRETE DU MAIRE
N° 2026-AR-23 du 27 mars 2026

**Arrêté portant délégation de signature
à Madame Séverine STEINMETZ
Directrice Générale des Services**



Le Maire de la Commune de KœNIGSMACKER ;

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2122-19, R 2122-8 et R 2122-10

VU le code général de la fonction publique,

CONSIDERANT que Madame Séverine STEINMETZ, exerce les fonctions de directrice générale des services de la ville de Kœnigsmacker, et dans le souci d'une bonne administration locale, il est nécessaire de lui donner délégation de signature dans une série de domaines,

ARRETE

Article 1^{er} : Sous ma surveillance et ma responsabilité, il est donné délégation de signature à Madame Séverine STEINMETZ, directrice générale des services, pour :

- les correspondances courantes ne portant pas décision
- les documents relatifs au recensement militaire
- les documents relatifs à la domiciliation et composition de famille
- les documents administratifs et comptables relatifs à l'engagement des dépenses communales jusqu'à 1500 €,

Article 2 : La signature des actes et correspondances courantes relatifs aux domaines mentionnés dans l'article 1 du présent arrêté devra respecter le formalisme suivant :

Pour le Maire et par délégation
La directrice générale des services
Nom, Prénom

Article 3 : La directrice générale des services de la commune de Kœnigsmacker est chargée de l'application du présent arrêté qui sera transmis au Préfet de la Moselle, publié, et notifié à l'intéressée et dont en ampliation sera transmise au comptable de la collectivité.

Article 4 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte, et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télécours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Date de notification : 30/03/2026
Signature de l'intéressée :

M. Arnaud SPET
Maire de Kœnigsmacker